Zeitschrift: Shab.ch : schweizerisches Handelsamtsblatt = Fosc.ch : feuille officielle

suisse du commerce = Fusc.ch : foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 138 (2020)

Heft: 199

Anhang: Meldungsanhänge : auf den nachfolgenden Seiten werden alle

Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

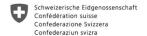
Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Meldungsanhänge

Auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt.

Einladung zur ausserordentlichen Generalversammlung Télé Champéry - Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS)



Rubrique: Communications d'entreprises Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale Date de publication: SHAB 13.10.2020 Numéro de publication: UP04-0000002483

Entité de publication

Télé Champéry - Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS), Route de la Fin 15, 1874 Champéry

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Télé Champéry - Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS)

Télé Champéry - Crosets Portes du Soleil SA (TCCPS) CHE-105.758.895 Les Crosets 1873 Val-d'Illiez

Indications concernant l'assemblée générale:

12.11.2020, 18:00 heures, Palladium, Champéry

Texte d'invitation/ordre du jour:

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire

TELE CHAMPERY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SA (TCCPS SA) 1873 VAL-D'ILLIEZ

CONVOCATION

à l'Assemblée Générale extraordinaire statuant sur le contrat de fusion entre Télé Champéry-Crosets Portes du Soleil SA et Portes du Soleil Suisse SA

Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 novembre 2020 à 18h00, au Palladium à Champéry

Ordre du jour :

- 1. Contrôle des présences
- 2. Nomination des scrutateurs
- 3. Présentation et approbation du contrat de fusion conclu entre Télé Champéry-Crosets Portes du Soleil SA et Portes du Soleil Suisse SA et splitting des actions de CHF 500.-- à CHF 5.-- (décisions qui nécessitent la forme authentique)

Proposition du conseil d'administration :

- Approbation du contrat de fusion
- Acceptation du splitting des actions à CHF 500.-- en actions de CHF 5.-- afin de permettre le respect du rapport d'échange
- 4. Divers

Conformément aux dispositions de la Loi sur les fusions, le contrat de fusion, le rapport de fusion, les comptes annuels et les rapports annuels des trois derniers exercices peuvent être consultés dès ce jour au bureau du Téléphérique à Champéry moyennant rendez-vous préalable, conformément à la publication du 12 octobre 2020 dans la FOSC.

IMPORTANT:

La carte d'admission à l'assemblée est annexée avec la convocation reçue par courrier. Elle est indispensable pour assister à l'assemblée et ne sera valide que si l'actionnaire justifie de son identité, ce au sens de l'art. 697i CO ss. Le bureau d'admission à l'entrée de la salle est ouvert dès 17h00.

Val-d'Illiez, le 09 octobre 2020

Enrique Caballero
Président du Conseil d'administration

Gérard Parvex Secrétaire